

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE  
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt et un mars à dix heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

**Etaient présents :**

<b>Membres titulaires du Comité syndical</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
M. Gérard PONS	x	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		x
M. Christophe SUEUR		x
Mme Ghislaine GUILLEN	x	
Mme Fabienne LABARRIERE	x	
M. Christophe BERTAUD		x
M. Hervé BLANCHE	x	
M. Sébastien BOURBIGOT		x
M. Alain BURNET		x
M. Emmanuel ECALE		x

<b>Membres suppléants du Comité syndical</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		x
Mme Françoise de ROFFIGNAC ( <i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i> )		x
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		x
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )	x	
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		x
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )		x
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )	x	
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )		x

<b>Autres que Membres du Comité syndical</b> (Ils n'ont pas de voix délibératives)	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		x
M. Olivier TREGRET - CARO		x
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		x
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	x	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		x
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	x	

**AR Prefecture**

017-200073690-20230321-D2023\_06-DE  
Reçu le 29/03/2023

Nombre de Membres en exercice	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de Membres votant :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2023/06**

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Considérant la nécessité que le Président du Syndicat Mixte présente au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et effectifs ainsi que la gestion de la dette,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

**DECIDE :**

- de prendre acte du rapport de Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023 ci-joint,

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

